



plan d'occupation des sols Règlement

Par **oss77**, le **29/11/2011** à **16:55**

Dans ma ville, et sur la propriété de mon voisin en zone UCC le règlement ne précise pas et ne tiens pas compte des côtes ngf faisant partie de la topographie de nos deux terrains.

Ceci engendre des problèmes de hauteur de construction de murs séparatif de nos deux propriétés.

J'ai pu obtenir d'un géomètre les plans des hauteurs initiales du sol par rapport à l'égout.

Celle-ci n'apparaissent que sur les documents de mon voisin; ce qui laisse à penser qu'à la limite de nos deux terrains celui-ci est plat

Ma question est la suivante: Que dit la JUTICE dans le cas présent.